VOLUME 20, NUMÉRO 2, MARS – AVRIL 2013

20e anniversaire

CLIMAPRESSE

LE MODE ESE : TOUT À L'AVANTAGE DU CLIENT

LE GUIDE DE BONNES PRATIQUES EN VENTILATION POUR TRÈS BIENTÔT

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

UNE PUBLICATION DE LA CCTAF

PP : 40027682

solution de remplacement pour le R22

réfrigérant Performax™ LT de Honeywell Genetron® (R407F)

Entrez dans l'ère du CHANGEMENT

Éliminez toute complication quant au remplacement du HCFC R22 et optez pour le réfrigérant pour moyenne et basse température offrant la meilleure performance.

› Aucun changement de la capacité de réfrigération ou de débit massique
› Aucun ajustement ou remplacement de la valve thermostatique
› Aucun changement de tuyauterie nécessaire
› Conversion simple de l'huile minérale à l'huile polyolester (POE)
› Potentiel de réchauffement de la planète RÉDUIT

APPLICATIONS : supermarchés, arénas et autres systèmes de réfrigération

Honeywell

Genetron Refrigerants

Master
CLIMATISATION | RÉFRIGÉRATION
CHAUFFAGE | VENTILATION

AU CANADA LES SOCIÉTÉS LES MIEUX GÉRÉES

Pour plus d'informations, communiquez avec l'un de nos représentants ou visitez-nous au master.ca.

SOMMAIRE

VOLUME 20, NUMÉRO 2,
MARS — AVRIL 2013

UNE PUBLICATION DE LA
CCTAF
Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid

6525, BOUL. DÉCARIE, BUREAU 301
MONTRÉAL (QUÉBEC) CANADA H3W 3E3
TÉL. : 514 735-1131
SANS FRAIS : 1 866 402-3823
TÉLEC. : 514 735-3509

MOT DU PRÉSIDENT

5 Rendez-vous au salon MCEE!

NOUVELLES DE LA CETAF

8 Les prix Reconnaissance sont de retour!

10 Changements au programme Bâtiments d'Hydro-Québec

NOUVELLES DE L'INDUSTRIE

9 Stages en France des étudiants du CFP Pierre-Dupuy

12 11e Conférence sur les pompes à chaleur

18 Le Guide de bonnes pratiques en ventilation pour très bientôt

20 Réunion annuelle 2013 des concessionnaires Descair inc.

RÉGLEMENTATION

14 Loi 1 : application graduelle

16 Le transport des marchandises dangereuses

Groupe Master S.E.C. 2
Trane 4
Les Produits énergétiques GAL 5
Enertrak 13
Dale Parizeau Morris Mackenzie 17
Mitsubishi Electric 19
Protection Sismique inc. 20
Emerson Climate 21
SCI 22
Wolseley 23
RefPlus 24

DOSSIERS

Les projets en mode ESE : tout à l'avantage du client 6

Photo Dessau

NOUVELLES DE LA CETAF

Les conférences de la CETAF au salon MCEE 11

EXECUTIF DE LA CETAF
Sylvain Bourret, Air Technologies Plus inc., Président
Joël Grenier, MC Ventilation, Vice-président entrepreneurs
Guillaume Le Prohon, Leprohon inc., Vice-président entrepreneurs
Jeff Clarke, Enviroair Industries inc., Vice-président fournisseurs-fabricants.
Michel Chagnon, Réfrigération Actair inc., Secrétaire
Maxime Labrie, B.B.P. Énergies inc., Trésorier
Claudette Carrier, Directrice générale

ADMINISTRATEURS DE LA CETAF
Daniel Archambault, Mécanique RH
Gilles Archambault, Loue-Froid inc.
François Bouchard, Saisons-Air inc.
Claude De Carufel, Réfrigération supérieure inc.
Dominic Desrosiers, Groupe Master S.E.C.
Simon L'Archevêque, H.V.A.C. inc.
Benjamin Leclerc, MA Baulne
Pierre Martin, Pro Kontrol
Kathleen Neault, Réfri-Ozone inc.
Sylvain Peterkin, Trane Canada
Guy Pilon, Les Industries Perform-Air inc.
Claude Rivard, Services de réfrigération R & S inc.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ÉDITRICE
Claudette Carrier

RÉDACTION
Gaëtan Tremblay, Les Vases communicants

PUBLICITÉ
Claudette Carrier

CONCEPTION ET RÉALISATION
Fleur de lysée design graphique
514 528-8618

ABONNEMENT
Membres CETAF : Gratuit
Non-membres CETAF : 50 $ + taxes
Étudiants : 35 $ + taxes

DROITS D'AUTEUR
Les articles sont publiés sous la responsabilité exclusive de leur auteur. Toute reproduction, traduction et adaptation d'un article, même partielle, doit faire l'objet d'une autorisation écrite de la CETAF. La source devra être mentionnée et un exemplaire du média sera alors envoyé à la CETAF.

Le masculin est utilisé ici sans aucune discrimination et uniquement pour faciliter la lecture des textes.

TIRAGE : 2 100

PARUTION : BIMESTRIELLE (SIX NUMÉROS PAR ANNÉE)
CLIMAPRESSE est une revue technique et professionnelle d'expression française publiée par la Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid (CETAF). Elle vise à informer les membres de la CETAF, ainsi que tous les professionnels de l'industrie du traitement de l'air et du froid des secteurs commercial, industriel, institutionnel et résidentiel. Par l'échange d'informations, elle contribue à l'avancement de l'industrie et à une protection accrue des professionnels.

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1198-1849

1913 TRANE 2013

Des produits résidentiels CVAC redéfinis

Ingersoll Rand offre maintenant une nouvelle gamme de produits résidentiels CVAC robuste, durable et innovatrice !

Découvrez la nouvelle ligne complète de fournaises, climatiseurs, thermopompes, appareils de traitement d'air et de produits IAQ.

Nous offrons une combinaison de produits silencieux offrant une durabilité et une efficacité énergétique rarement atteinte dans les produits CVAC résidentiels.

DISPONIBLE AU PRINTEMPS 2013
DANS NOS CENTRES DE DISTRIBUTION CVAC TRANE

IR Ingersoll Rand

Une nouvelle ligne de systèmes bi-blocs, de cabinets de ventilation et d'accessoires IAQ d'une qualité supérieure.

En inventaire dans tous nos Centres de distribution
Formation et support technique incomparable
Service à la clientèle exceptionnel

DISPONIBLE AU PRINTEMPS 2013
TITANHVAC.COM

TITAN HEATING & AIR CONDITIONING

TRANE©
Centres de distribution

Longueuil
677, rue Giffard
Longueuil J4G 1Y3
Tél. : 450 670-0353
Fax : 450 670-1243

Laval
3424, Francis Hughes
Chomedey H7L 5A8
Tél. : 450 667-0179
Fax : 450 667-7108

Québec
850, boul. Pierre-Bertrand #310
Vanier G1M 3K8
Tél. : 418 622-5300
Fax : 418 622-0987

RENDEZ-VOUS AU SALON MCEE !

MOT DU PRÉSIDENT

M. Sylvain Bourret

L'exposition conjointe MCEE 2013 ouvre ses portes dans quelques jours. Cette exposition est maintenant reconnue comme le plus grand événement en mécanique du bâtiment dans l'est du Canada. Les 17 et 18 avril, le salon MCEE accueillera plus 350 exposants qui occuperont une superficie de 120 000 p^2. De nombreux fabricants et distributeurs membres de la CETAF seront présents pour présenter les produits et services. Je souhaite que nous soyons nombreux à visiter leur stand d'exposition. La CETAF présente quatre intéressantes conférences qui aborderont des thèmes d'actualité : comment éviter les problèmes de bruit dans vos conceptions CVAC, l'optimisation des systèmes avec les murs de ventilateurs *Fanwall*, les médias sociaux : outils pour mettre en place une stratégie numérique rentable, et la régulation des systèmes CVAC zonés – les avantages d'une approche intégrée. Je vous invite à en prendre connaissance plus en détail à la page 11 du Climapresse.

La CETAF vient de lancer officiellement l'édition 2013 des prix Reconnaissance. Ces prix visent à rendre hommage à des membres qui se sont plus particulièrement distingués par leurs réalisations ou leur engagement envers l'industrie du CVAC ou leur Corporation. Nous procéderons comme l'an dernier. Vos suggestions seront recueillies par un comité qui aura la responsabilité de déterminer quels seront les lauréats 2013. Votre participation nombreuse est nécessaire pour faire des prix Reconnaissance un événement marquant de l'industrie du CVAC.

La CETAF attache une grande importance aux questions qui touchent la sécurité. Le transport des matières dangereuses dans nos camions de service est l'une d'elles. C'est pourquoi je vous suggère fortement de lire l'article produit par Transports Canada qui rappelle toutes les règles à suivre.

J'attire également votre attention sur l'importance pour les entreprises qui soumissionnent à un appel d'offres public de demeurer vigilants. ***La Loi 1 sur sur l'intégrité en matière de contrats publics,*** qui a été adoptée en décembre dernier, sera appliquée graduellement; ce qui signifie que les règles seront modifiées au fil du temps. Il est donc important de bien connaître ces règles et de les respecter pour éviter tout problème. Une des précautions majeures à prendre sera de vérifier sur le site web de l'Autorité des marchés financiers (AMF) si vous devez vous inscrire au registre. Notre article en page 14 vous fournira des informations supplémentaires.

Les négociations pour les nouvelles conventions collectives de l'industrie de la construction sont en cours. Les membres qui voudraient être informés peuvent le faire en s'inscrivant sur le site Internet www.acq.org/nego.

N'oubliez pas notre rendez-vous du 17 et 18 avril à la place Bonaventure pour l'événement majeur de notre industrie!

Sylvain Bourret
Président de la CETAF

LES PROJETS EN MODE ESE : TOUT À L'AVANTAGE DU CLIENT

DOSSIER

Par Gaëtan Tremblay

Les projets en mode ESE (entreprise de services écoénergétiques) constituent une solution avantageuse pour les gestionnaires de bâtiment puisque les économies sont garanties par contrat et que toutes les mesures sont défrayées par les économies réalisées. La firme génie-conseil Dessau terminait en janvier dernier un projet portant sur six bâtiments du C.S.S.S. de la Pointe-de-l'Île.

Le Centre de santé et services sociaux (C.S.S.S.) de la Pointe-de-l'Île devait rehausser le rendement énergétique de six bâtiments de son réseau, soit quatre centres d'hébergement et deux CLSC. « Un partenariat entre le C.S.S.S. et Dessau a été mis en place dès le début du projet », dit Jean-Philippe Morin, ing., concepteur principal. « Nous avons d'abord réalisé les études préliminaires de faisabilité et effectué une simulation énergétique de chaque bâtiment. Ensuite, une équipe spéciale fut constituée pour l'exécution de ce mandat inhabituel pour une firme de génie-conseil. »

« C'est peu commun qu'une firme de génie-conseil devienne maître d'œuvre d'un projet ESE », dit Jean-Philippe Morin. « Habituellement les firmes d'ingénierie interviennent à titre de spécialiste sous la responsabilité d'un entrepreneur général. » Même si Dessau dispose des expertises requises, la responsabilité entière d'un tel mandat avec résultats garantis représente un risque inaccoutumé pour une firme de génie. Si elle constitue un réel défi, cette approche est également très intéressante puisqu'elle permet au concepteur d'exercer un meilleur contrôle de la qualité du design du projet.

Maître d'œuvre du projet, Dessau a choisi un entrepreneur général de confiance, responsable de la coordination et de la gestion du chantier, et des sous-traitants, dont l'entrepreneur de la CETAF Fixair inc. Les travaux ont débuté en décembre 2011 par des forages géothermiques pour se concentrer au cours de l'été 2012 et prendre fin en janvier 2013.

Risques calculés : la simulation

La firme de génie-conseil détenait toutes les ressources pour mener des projets ESE. Elle disposait des équipes de spécialistes en électricité, en structure, en mécanique, et elle possédait une expertise reconnue en efficacité énergétique. Elle maîtrisait aussi un outil essentiel permettant de réduire les risques financiers liés aux garanties de performance. « L'utilisation de la simulation logicielle nous a permis de formuler dès la conception des choix judicieux et rentables », dit Jean-Philippe Morin. « C'est ainsi que nous avons pu réduire de moitié la capacité des chaudières d'un des centres d'hébergement. »

Les contraintes et imprévus

La construction des bâtiments visés par le mandat datait pour la plupart du début des années 1980. Chauffé au gaz naturel pour la majorité, on y effectuait que peu de récupération d'énergie. La majorité des équipements comptait plus de trente ans et plusieurs devaient être remplacés. Le mandat comportait diverses contraintes, dont un échéancier serré de construction. Il était également hors de question de couper le chauffage en période froide pour remplacer une chaudière dans les centres d'hébergement. De plus, les travaux devaient être exécutés sans perturber inutilement la quiétude des lieux ni affecter les services (ex. les cuisines). Quelques imprévus sont survenus : la présence de roc de surface, qui a compliqué l'aménagement de tranchées géothermiques, le remplacement de tubes fluorescents hors normes, etc. « En revanche, nous avons pu compter sur l'attitude proactive du client, notamment au moment de la mise en marche des équipements », commente Jean-Philippe Morin.

Jean-Philippe Morin, ing., concepteur principal du projet chez Dessau.

Les interventions les plus importantes ont été effectuées dans les centres d'hébergement. Ces bâtiments occupés en permanence recelaient le plus grand potentiel d'efficacité énergétique, avec leurs systèmes d'apport d'air frais fonctionnant en continu qui en font de gros consommateurs d'énergie. La similitude des installations explique que les choix

Forage des puits géothermiques au Centre d'hébergement Pierre-Joseph-Triest.

Centre d'hébergement Pierre-Joseph-Triest : équipements de récupération de chaleur à double noyau.

de conception — géothermie, récupération et utilisation de la basse température — ont été repris dans plusieurs bâtiments.

Le Centre d'hébergement Biermans

Le Centre d'hébergement Biermans possédait deux systèmes de ventilation, principaux de 15 000 PCM, installés en toiture. Ceux-ci étaient pourvus de systèmes de récupération d'un rendement de 20 % et le chauffage de l'air d'alimentation était effectué au gaz,

Centre d'hébergement Biermans : anciens systèmes de ventilation.

à l'intérieur des unités. Ces équipements ont été remplacés par deux systèmes avec échangeurs de chaleur à double noyau (efficacité théorique de 90 %). Les hottes de 8 000 PCM de la cuisine de l'établissement de 197 usagers ont été équipées de moteurs à débit variable pour réduire les pertes de chaleur. Pour combler les charges de chauffage résiduelles d'air frais, les concepteurs ont opté pour des serpentins de chauffage raccordés à une nouvelle boucle au glycol à basse température qui reçoit sa chaleur de la géothermie. Étant donné le coût élevé de cette technologie, une analyse du seuil de rentabilité a été réalisée pour optimiser son dimensionnement, tout en limitant les coûts du projet. Au final, 11 puits ont été forés, correspondant à environ 30 % de la charge en chauffage. Un échangeur à plaques raccordé au réseau de chauffage existant prend le relais en cas de panne des thermopompes, assurant une redondance complète. En période estivale, les rejets de chaleur des thermopompes géothermiques sont en mesure de chauffer une bonne partie (environ 40 %) des grandes quantités d'eau chaude domestique que consomme l'établissement. « Ce type d'édifice n'est pas climatisé », précise Jean Philippe-Morin. « Toutefois, puisque la norme prévoit leur déshumidification, les caissons des échangeurs à double noyau ont été allongés pour y accueillir éventuellement des serpentins qui serviront à cette fin. Ce détail illustre combien il est avantageux pour le client que le concepteur soit en mesure de prendre et de faire exécuter des décisions qui privilégient un design durable. »

Le Centre d'hébergement Centre Pierre-Joseph-Triest

L'installation mécanique du Centre Pierre-Joseph-Triest comportait une particularité. L'installation comporte 11 systèmes indépendants requérant un minimum d'air frais d'environ 30 000 PCM. L'air de retour était rejeté dans un plénum commun. La position des systèmes contre le mur extérieur ne laissait pas d'espace pour les conduits de récupération de chaleur. « Nous avons donc choisi de convertir ce plénum en plénum d'air neuf préchauffé », explique Jean-Philippe Morin. Ce plénum reçoit 20 000 PCM d'air préchauffé par deux échangeurs à double noyau; l'un d'eux possède un entraînement à vitesse variable pour ajuster le débit aux écarts de température saisonniers. Chaque système possède sa prise d'air qui traverse le plénum et peut s'alimenter soit à l'extérieur soit dans le plénum; chacun peut obtenir du refroidissement naturel au besoin. Le réseau à basse température de préchauffage de l'air est relié à une thermopompe géothermique de 10 tonnes, reliée à six puits géothermiques. Cette thermopompe chauffe également une partie de l'eau chaude domestique. L'installation est complétée par deux nouvelles chaudières à condensation à double retour raccordée à une nouvelle boucle de chauffage à basse température; l'efficacité obtenue dépasse 90 % même en alimentant le réseau périmétrique à haute température existant.

Le Centre d'hébergement Judith-Jasmin

Pour réduire la consommation de ce bâtiment entièrement électrique, les concepteurs ont opté pour l'installation de trois puits géothermiques pouvant fournir 30 % du chauffage, le reste provenant des équipements électriques déjà en place. La récupération est effectuée par des échangeurs à double noyau de 6 000 PCM. Les vieux équipements de ventilation ont été remplacés, ce qui a permis de réaménager la salle mécanique et de faciliter l'accès pour l'entretien.

Centre d'hébergement François-Séguenot : les équipements de récupération de chaleur à double noyau et le réseau extérieur de récupération de chaleur (avant isolation).

Le Centre d'hébergement François-Séguenot et les CLSC

Le Centre d'hébergement François-Séguenot et le CLSC Pointe-aux-Trembles étant à proximité, ils ont été raccordés afin que la chaudière à condensation du centre d'hébergement fournisse une partie du chauffage du CLSC. Les systèmes existants installés il y a une dizaine d'années ont été conservés.

Les CLSC Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles ont fait l'objet de peu de mesures, hormis le remplacement d'une unité de toit désuète pour le premier bâtiment. Ces bâtiments de bureaux sont chauffés par des unités de toit au gaz naturel et à l'électricité; leurs besoins en air neuf étant faible, le potentiel de récupération d'énergie est limité et ne justifiait pas la mise place de mesures coûteuses. Comme tous les autres bâtiments (excepté Biermans), ils ont profité d'une modernisation de l'éclairage et du recommissioning effectué par l'équipe de mise en service de Dessau.

Résultats préliminaires

« Les données préliminaires recueillies indiquent que les deux plus grands bâtiments ont économisé 47 % (CH Pierre-Joseph-Triest) et 37 % (CH Biermans) sur la facture d'un début d'hiver plus froid que celui de l'année précédente », affirme Jean-Philippe Morin. « Le travail de suivi énergétique sera basé sur le PIMVP

Système de chauffage géothermique au C.H. Pierre-Joseph-Triest

(Protocole international de mesures et vérification de la performance) pour assurer la transparence lors de la démonstration des économies au client. Malgré les imprévus, les travaux ont été exécutés sans dépassement important au niveau du budget, alors que les contingences de chantier correspondaient à environ 2 % du budget des travaux. L'objectif du client était d'obtenir un retour sur l'investissement actualisé de sept ans; cette période sera vraisemblablement écourtée, étant donné les faibles taux d'emprunt. » Le projet de trois millions de dollars a bénéficié d'une subvention du Ministère de la Santé et des Services sociaux de près de 600 000 $ liée à l'application de mesures en développement durable (géothermie et éclairage), alors que le C.S.S.S. est en attente de versement d'incitatifs financiers de 136 000 $ de Gaz Métro et 323 000 $ d'Hydro-Québec.

L'équipe de réalisation est satisfaite des résultats obtenus. De multiples défis ont été relevés, dont celui de devoir effectuer les travaux dans des édifices occupés en permanence. La répartition du projet sur plusieurs bâtiments a posé un problème de coordination. « Nous nous sommes servis de codes simples pour identifier tous les équipements et les chantiers pour nous assurer qu'ils parviennent au bon endroit », précise Jean-Philippe Morin.

Une formule gagnante

Selon le concepteur, le mode ESE s'est révélé satisfaisant pour la firme de génie-conseil; en dirigeant le projet de bout en bout, celle-ci possédait l'assurance que le produit final soit conforme à ses propres standards de qualité et qu'elle remette à ses clients des installations durables et performantes. « La clé du succès consiste à mener le projet dans un climat de confiance et de collaboration », mentionne Jean-Philippe Morin. C'est dans cette optique que l'équipe de conception a collaboré avec le personnel technique du C.S.S.S. afin de modifier les concepts pour faciliter le travail du personnel d'entretien. Des séances d'information ont également été tenues pour que ces derniers comprennent bien les particularités des designs et ainsi assurer la pérennité des économies d'énergie.

La formule ESE est avantageuse pour le client. La conception et la réalisation doivent être menées très rigoureusement puisque les économies doivent être récurrentes. Le risque financier est réel pour le mandataire. En plus des 10 % en retenues de chantier, 7 % du paiement sert de garantie aux performances. La somme est mise en réserve pour compenser les pertes ou pour défrayer le coût des corrections éventuellement apportées aux mesures (par contre, les rendements supérieurs, s'ils existent, seront partagés à parts égales).

Unités de traitement d'air du C.H. Judith-Jasmin

« Ce projet en mode ESE était important pour Dessau », conclut Jean-Philippe Morin. « Sa réussite nous permettra certainement d'obtenir des mandats de même type. » La firme effectuera le suivi du projet pendant sept ans. Au cours de cette période, un rapport sera soumis au client deux fois par an pour démontrer l'atteinte des objectifs.

LES PRIX RECONNAISSANCE SONT DE RETOUR !

LES MEMBRES SONT INVITÉS À PARTICIPER

La CETAF a officiellement lancé le processus de sélection qui mènera à l'attribution des trois prix Reconnaissance 2013. Depuis 2011, la CETAF décerne annuellement les prix Bâtisseur, Hommage et Personnalité à trois de ses membres pour souligner leurs mérites professionnels, leur leadership, leur implication dans l'industrie ou leur engagement auprès de la CETAF. Elle invite donc ses membres à soumettre leurs suggestions. Elles seront ensuite examinées par un comité de trois membres qui désignera les lauréats. Les noms seront dévoilés à l'automne prochain. Ils seront rendus publics en présence des lauréats eux-mêmes au cours du gala des prix Reconnaissance.

À titre de rappel, les prix Reconnaissance ont déjà couronné six lauréats. En 2012, le prix Bâtisseur a été remis à M. Sam Trak (Enertrak inc.), alors que M. Albert Couture (fondateur d'Almacorp inc.) recevait le prix Hommage et que le prix Personnalité était décerné à M. Donald Tremblay (Mauvalin inc.). L'année précédente ces trois prix avaient été attribués respectivement à MM. Michel Le Prohon (Leprohon inc.), Serge Labelle (Descair) et Serge Dubé (Groupe CSC).

Les prix Reconnaissance sont un concours populaire et l'expression du choix des membres. Il est donc essentiel qu'ils y participent en nombre et avec enthousiasme. La date de clôture sera déterminée au cours des prochaines semaines.

Les prix Reconnaissance sont organisés par le Comité des événements spéciaux de la CETAF. Ceux et celles qui ont des commentaires ou des questions qui concernent cet événement peuvent s'adresser à Joël Grenier (MC Ventilation), responsable du comité.

9e ÉDITION DES STAGES EN FRANCE DES ÉTUDIANTS DU CFP PIERRE-DUPUY

 Par Jean-Sébastien Tremblay

Chaque année, le Centre de formation professionnelle Pierre Dupuy organise des stages à l'international pour permettre à certains jeunes de vivre une expérience de vie sociale, culturelle et professionnelle inoubliable, comme en témoignent les propos d'Isaac Cyr, participant au projet en 2012 :

« Le voyage en France était une expérience unique, il m'a permis d'approfondir mes connaissances des méthodes de travail utilisées avec des personnes de métier comme moi. J'ai eu également la chance d'entrer en contact avec des gens d'une culture différente. L'organisme des Compagnons du Devoir, où nous avons résidé, n'est pas seulement un organisme de formation, c'est une philosophie de pensée et un mode de vie en communauté. Je n'aurai probablement pas la chance de revivre une telle expérience une deuxième fois, je recommande donc fortement aux apprenants de tenter l'expérience. »

Isaac Cyr en compagnie d'un technicien en génie climatique à Strasbourg Mai 2012

Commandites d'entreprises

Supportés par le responsable, ces jeunes devront utiliser tous leurs atouts pour mener ce projet à terme. En plus de leur formation en réfrigération, ces jeunes doivent planifier, organiser et trouver le financement nécessaire qui couvrira les frais de leur voyage. Le financement est sans doute l'aspect du projet le plus complexe et le plus ardu, il nécessitera l'organisation de plusieurs levées de fonds dont : un souper bénéfice, soirée de billard, un souper à la cabane à sucre, un coquetel dinatoire etc. Malgré tout, ces activités ne réussiront pas toujours à combler la somme exigée à la concrétisation de ce projet.

Fidèle à ses habitudes, la CETAF supporte encore généreusement ce projet cette année. Soulignons également la collaboration du Local 3 de la FTQ, l'Office franco-québécois pour la jeunesse, des entreprises : Exp-Air Climatisation, Confort Élite, Metelec, Fixair, Frimabec, Réfrigération Alaska, Les entreprise de réfrigération L.S., Mécanicair et Le Groupe Master.

Ces contributions soutiennent grandement la continuité des stages, qui eux, favorisent l'épanouissement de ces futurs travailleurs.

Voici les propos de Maxime Agbeti, stagiaire cette année.

« Je me considère privilégié de pouvoir participer à ce voyage, Je pourrai perfectionner mes techniques de travail dans mon futur métier. Les points positifs sont nombreux et ne se limitent pas seulement à l'expérience de travail incroyable. Je pourrai découvrir une culture proche certes mais ô combien riche et différente de la nôtre. Les deux semaines que nous allons vivre resteront à jamais gravées dans nos mémoire comme étant une étape des plus enrichissantes de notre vie. Je tiens à remercier parents, amis, professeurs et tous ceux qui nous ont soutenus pour qu'un tel voyage puisse se réaliser. »

De l'autre côté de l'océan, ce sont les Compagnons du Devoir qui agissent comme intermédiaires pour nous permettre de réaliser ce projet. Ils placeront nos jeunes dans des entreprises spécialisées en climatisation et réfrigération, ils les accueilleront dans les maisons d'hébergement, mais surtout, ils permettront à ces étudiants québécois d'échanger intellectuellement et socialement avec leurs homologues français. N'est-ce pas justement la base de la formation?

Les participants pour le stage du 12 au 29 avril 2013, Alexandre Siegrist, Maxime Agbeti, Alexandre Binette, Daniel Lapointe en compagnie du responsable Jean-Sébastien Tremblay

Les Compagnons du Devoir

Nous sommes des hommes de métier groupés en une association, reconnue d'utilité publique ; c'est-à-dire que nous sommes reconnus capables de nous mobiliser pour une cause d'intérêt général : celle du devenir des jeunes et des métiers.

Depuis des siècles, notre succès tient à notre volonté de confronter jeunes et anciens, néophytes et experts, salariés et employeurs, hommes itinérants et sédentaires.

Ces rencontres sont une source de richesses incomparables et constituent les bases du Compagnonnage du Devoir.

Le comité intergouvernemental des membres de l'Unesco, a inscrit le Compagnonnage, réseau de transmission des savoirs et des identités par le métier, sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel.

En effet, le Compagnonnage constitue un système de transmission des connaissances par l'apprentissage et la formation tout au long de la vie qui s'adapte sans cesse à l'évolution des environnements sociaux.

* Extrait du site Internet des Compagnons du Devoir

Ville d'accueil

C'est sous le soleil de Marseille et le charme de Strasbourg que se dérouleront les stages d'observation cette année. Ils seront d'une durée de 10 jours et permettront à ces apprenants de se familiariser avec la culture française du métier de frigoriste. Ils n'ont aucune idée de ce qu'ils devront accomplir comme tâches, peut-être devront-ils participer à des installations, ou encore à des appels de service. Une chose est sûre, ils n'auront que deux semaines pour favoriser au maximum leurs apprentissages. Ensuite, leur tour viendra où ils devront soutenir à nouveau ce projet pour les futurs jeunes qui voudront y participer.

Merci à vous tous de supporter ce projet.

CHANGEMENTS AU PROGRAMME BÂTIMENTS D'HYDRO-QUÉBEC

Hydro-Québec apportera au cours de 2013 des changements à son programme Bâtiments. Son personnel prendra en charge graduellement tout le traitement des dossiers ainsi que les activités opérationnelles afférentes présentement réalisées par ÉnerCible. Jusqu'à nouvel ordre, ÉnerCible assurera le traitement des dossiers et la gestion du programme Bâtiments. La date de prise en charge du programme par Hydro-Québec sera annoncée en temps opportun. Les appuis financiers pour la mise en œuvre de mesures sont maintenus. Pour toute information sur le programme Bâtiments, consultez notre site web au www.programmebatiments.com

LE SALON MCEE DE RETOUR LES 17 ET 18 AVRIL 2013

17 et 18 avril 2013
Place Bonaventure
Montréal, Québec
www.mcee.ca

Plus de 400 exposants du Canada et des États-Unis sont attendus au prochain salon MCEE qui se tiendra les 17 et 18 avril 2013, à la Place Bonaventure de Montréal. Une vaste gamme de produits et d'équipements ainsi que des conférences relatives à la mécanique du bâtiment, l'électricité et l'éclairage y seront présentées, mettant en évidence des concepts novateurs, des produits s'inscrivant dans la tendance du développement durable, les technologies à haut rendement énergétique et les énergies renouvelables.

MCEE est organisé conjointement par la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), l'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC), la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) et la Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF), en collaboration avec IES Montréal (*Illuminating Engineering Society*) et EFC Québec (Électro-Fédération Québec). Il s'agit du plus important salon sur la plomberie, le chauffage, la climatisation, la réfrigération, la ventilation, la protection incendie, l'électricité et l'éclairage au Canada, et la seule exposition d'envergure de l'industrie prévue dans l'est du Canada en 2013.

Les visiteurs attendus en grand nombre!

Plus de 7 000 visiteurs sont attendus. Issus de tous les secteurs de la vente, de la conception, de la spécification et de l'installation. Ils sont entrepreneurs, distributeurs, grossistes, manufacturiers, promoteurs immobiliers, ingénieurs, architectes, concepteurs et employés de maintenance, et ils viennent sur place pour voir les nouveaux produits, prendre connaissance des dernières technologies et développer leur réseau de contacts avec les différents intervenants de l'industrie.

Vitrine des nouveaux produits

Les nouveautés seront à l'honneur avec le Concours des nouveaux produits : un jury constitué d'experts analysera les produits soumis dans les différentes catégories et les produits finalistes, qui rencontrent les plus hauts standards, seront exposés lors du salon au Pavillon des nouveaux produits. Pour être admissibles au concours, les produits doivent avoir été disponibles sur le marché canadien au cours des vingt-quatre derniers mois, être innovateurs et procurer un minimum de trois avantages. Les produits gagnants seront annoncés lors de la première journée du salon.

Séminaires

Un programme complet de séminaires gratuits proposera également des solutions pratiques à des problèmes techniques, de vente ou de conception. En 2011, plusieurs sessions ont fait salle comble, ce qui témoigne de leur pertinence. Renseignements : Geneviève Huot, au 514 735-1131, et par courriel : genevieve.huot@cetaf.qc.ca.

CMMTQ Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec
ICPC L'Institut canadien de plomberie et de chauffage
Corporation des maîtres électriciens du Québec
CCTAF Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid

LES CONFÉRENCES DE LA CETAF

MERCREDI 17 AVRIL

Éviter les problèmes de bruit dans vos conceptions CVAC – 13 h

Pourquoi une approche intégrale améliore les performances, économise de l'espace, de l'énergie et réduit les coûts d'installation?

Présentation d'une approche unique en acoustique pour les conceptions mécaniques dans les nouvelles constructions ainsi que dans les projets en réfection.

Conférencier : Robert W. Clements, P. Eng., gérant des ventes - Canada, Vibro-Acoustics.

Optimisation des systèmes avec les murs de ventilateurs Fanwall - 15 h

Comment la venue d'une nouvelle technologie de ventilation au départ appliquée dans les salles blanches a pu évoluer de façon continue et devenir un choix prisé par les ingénieurs, les architectes et les propriétaires?

Démonstration des avantages énergétiques, acoustiques et dimensionnels.

Conférencier : Anthony Jonkov, ing, gérant des ventes et associé - Enviroair Industries Inc. / VENTROL et vice-président de ASHRAE chapitre de Montréal.

Médias sociaux : Outils pour mettre en place une stratégie numérique rentable – 17 h

Face à l'utilisation de plus en plus importante des médias sociaux, les entreprises des secteurs de la plomberie, du CVCR, de l'hydronique, de l'électricité et de l'éclairage doivent adapter leurs méthodes de communication à une clientèle devenue fort exigeante. Les blogues, forums et médias sociaux tels que, Facebook, Twitter, LinkedIn et Google + révolutionnent la manière dont les entreprises interagissent avec leurs clients et leurs employés. Ils imposent aux entreprises à adopter de nouvelles stratégies et de nouvelles méthodes afin de tirer profit de cette opportunité sans précédent.

- Pourquoi utiliser les médias sociaux ?
- Présentation des médias sociaux majeurs;
- Facteurs clés de succès d'une stratégie numérique rentable;
- Étapes d'élaboration d'une stratégie numérique;
- Outils de gestion;
- Calcul du rendement sur investissement.

Cette conférence vous permettra de comprendre les médias sociaux et d'effectuer votre premier pas vers l'élaboration et la mise en place d'une stratégie numérique rentable.

Conférencier : Alex Langlois, fondateur et stratège Web et médias sociaux
Associé de l'Agence de Développement Internet (ADI);
Associé des Éditions numériques à temps perdu.

JEUDI 18 AVRIL

Régulation des systèmes CVAC zonés – les avantages d'une approche intégrée – 13 h

Le marché des installations commerciales et résidentielles utilise toujours largement l'approche du zonage aéraulique comme architecture CVAC. En effet, on ne compte plus les édifices équipés de climatiseurs monobloc desservant des boîtes à volume d'air variable, pas plus que les nombreux systèmes de régulation conçus pour les gérer. Ces systèmes de contrôle, qui vont du plus simple thermostat jusqu'au panneau centralisé le plus complet, nous promettent tous mer et monde. Sont-ils par contre aptes à livrer la performance attendue en fonction des réalités du marché? Économies d'énergie, efficacité des équipements, intégration de systèmes connexes et gestion à distance font partie des attentes que tout système CVAC moderne de petite et moyenne taille se doit maintenant d'offrir. Ce ne doit plus être l'exclusivité des systèmes de grande envergure. Pour bien comprendre et traiter ces différents enjeux, une approche de conception intégrée est souhaitable pour maximiser les chances de succès lors de la réalisation ou la mise à jour de systèmes de zonage aérauliques.

Le but de cette présentation est de démontrer les avantages de cette approche.

Objectifs :

- Identifier les systèmes de zonage aérauliques les plus communs et bien comprendre les enjeux qu'ils représentent.
- Identifier les principaux systèmes de régulation de zonage et leurs technologies.
- Comprendre les forces et faiblesses de ces systèmes, identifier leur marché cible.
- Démontrer les avantages de l'approche de conception intégrée :
- Techniques : Performance et intégration des équipements.
- Pour l'entrepreneur : Compétitivité, maîtrise technique, support et entretien, profitabilité.
- Pour l'utilisateur : Confort, économies, coûts d'opérations, paix d'esprit

Clientèle visée :

- Entrepreneurs en CVAC
- Frigoristes et techniciens d'installation et service
- Consultants / concepteurs
- Personnel d'entretien et maintenance
- Propriétaires / gestionnaire immobilier

Conférencier : Antoine Lamarche, chef support technique et formation chez Pro Kontrol. Antoine est diplômé en électrotechnique du Cégep de Drummondville et titulaire d'un certificat en gestion d'entreprise de HEC Montréal.

MONTRÉAL SERA LE SITE DE LA 11e CONFÉRENCE SUR LES POMPES À CHALEUR DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE

NOUVELLES DE L'INDUSTRIE

Par Gaëtan Tremblay

La 11e conférence internationale sur les pompes à chaleur aura lieu à Montréal en 2014. Organisée par la Coalition canadienne de l'énergie géothermique (CCEG), elle accueillera environ 400 experts et intervenants du domaine des thermopompes et de la réfrigération provenant de 25 pays. Ce sera la deuxième fois que l'événement se tiendra au Canada.

Cet événement important est habituellement présenté tous les trois ans. Toutefois, la dernière rencontre de la conférence, qui devait avoir lieu en 2011 au Japon, a été annulée en raison du terrible tsunami qui a frappé le pays cette année-là. Donc six années ont passé depuis la dernière conférence et on peut déjà prévoir que les sujets de discussion seront nombreux. « La Coalition canadienne de l'énergie géothermique (CCEG) est fière d'avoir amené cette importante conférence à Montréal et d'en être l'organisatrice », affirme Denis Tanguay, président-directeur général de la CCEG. « Les experts mondiaux de 25 pays s'y rencontreront pour faire le point sur l'avenir de cette industrie. »

Denis Tanguay, président-directeur général de la CCEG.

Les discussions et les présentations aborderont une large palette de sujets : les nouvelles technologies, les avancés sur les systèmes (géothermiques, hybrides, etc.), les tendances du marché, les politiques gouvernementales, les normes, l'activité des associations professionnelles, la formation, l'état des marchés, la commercialisation et les transferts technologiques, ainsi que les grands enjeux planétaires, environnementaux et économiques. Soulignons que la majorité des technologies présentées sont sur le point d'être commercialisées.

Vitrine en Amérique du Nord

La pénétration la thermopompe est plus forte en Europe et en Asie où elle est très utilisée en chauffage. En Amérique, on l'utilise encore surtout pour les besoins de climatisation. La tenue de la conférence en Amérique du Nord pourrait donc accélérer la diffusion de la technologie ici et aux États-Unis, une situation favorable aux concepteurs et fabricants québécois.

Les retombées

« Que le Québec soit l'hôte d'un tel événement est bénéfique pour notre industrie », poursuit Denis Tanguay. « La conférence permettra de mettre en lumière la recherche qui se fait ici que ce soit au Laboratoire des technologies de l'énergie d'Hydro-Québec (LTE), au centre de recherche Canmet-Énergie de Varenne ou à l'École de technologie supérieure (ÉTS). Nos fabricants pourront y présenter leurs innovations. Ils y rencontreront des responsables des laboratoires européens qui seront appelés à tester leurs technologies. Nos fabricants pourront établir des liens directs avec les distributeurs européens ou asiatiques et avoir accès à leurs réseaux. La conférence permettra à nos entreprises de créer des maillages de qualité avec des acteurs influents de l'industrie de la thermopompe. L'établissement de ces liens aidera à faire connaître nos avancées technologiques, à favoriser l'exportation ou à attirer des investissements. À moyen terme, elle contribuera à former au Québec une industrie de classe internationale. »

La conférence pourra aussi servir de prélude à l'organisation ultérieure de missions commerciales ciblées qui concrétiseront les discussions en cours avec les intervenants des autres grands marchés internationaux. À tous égards, la conférence sera un levier de développement exceptionnel pour nos chercheurs et notre industrie. La 11e conférence internationale sur les pompes à chaleur possède son propre site web : www.iea-hpc2014.org.

La situation en géothermie

Denis Tanguay nous a ensuite informés de la situation en géothermie au Québec. « Nous sommes parvenus à la fin d'un cycle d'activité qui s'exprime par un ralentissement », dit-il. « L'industrie québécoise vit aussi une certaine incertitude provoquée par l'intention d'Hydro-Québec de retirer son programme en géothermie bien que la Régie de l'énergie lui ait recommandé de le maintenir. De notre côté, nous envisageons des pistes de continuité, autres que les subventions, pour conserver les conditions d'un marketing positif. »

Denis Tanguay constate une réduction du nombre d'installations commerciales et institutionnelles. La raison pouvant en être l'activité moins forte en construction et rénovation, il ne semble pas qu'il faille s'en inquiéter outre mesure. « Au cours des dernières années, la géothermie a gagné l'intérêt des concepteurs », dit-il. « La technologie est plus présente dans les petits bâtiments commerciaux. Aussi, la CCEG compte travailler pour renforcer cette tendance. » Il note que les possibilités offertes par les systèmes hybrides, l'apparition de nouveaux produits, comme des tuyaux plus conducteurs qui réduisent la longueur des champs et donc les coûts de forage, favorisent la géothermie. La CCEG contribuera en lançant très prochainement un logiciel spécifique au marché commercial. Ce logiciel utilise de nouveaux algorithmes développés à l'École polytechnique de Montréal qui permettent de simuler le comportement du sol et le rendement du système sur une période de 25 ans. « Ce qui permet d'intégrer l'aspect financier dans la prise de décision », explique Denis Tanguay. « Ce nouvel outil va effacer le doute dans l'esprit de plusieurs concepteurs et promoteurs en fournissant des données plus exactes basées sur une approche scientifique. »

QUALITÉ

INNOVATION

EXPERTISE

Solutions de chauffage

POMPES À CHALEUR AIR/EAU

Nos pompes à chaleur air/eau sont disponibles en 2 gammes correspondant à 2 modes de raccordement de l'unité extérieure.

VERSION PACKAGE

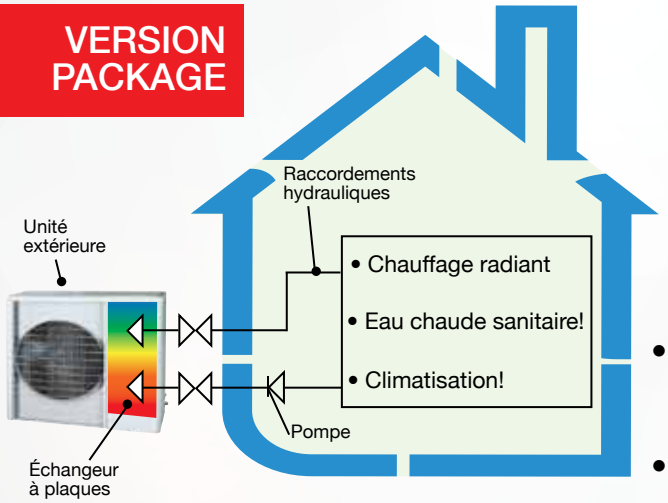

L'échangeur est intégré dans l'unité extérieure. Raccordements hydrauliques avec antigel. Facile à installer.

VERSION SPLIT

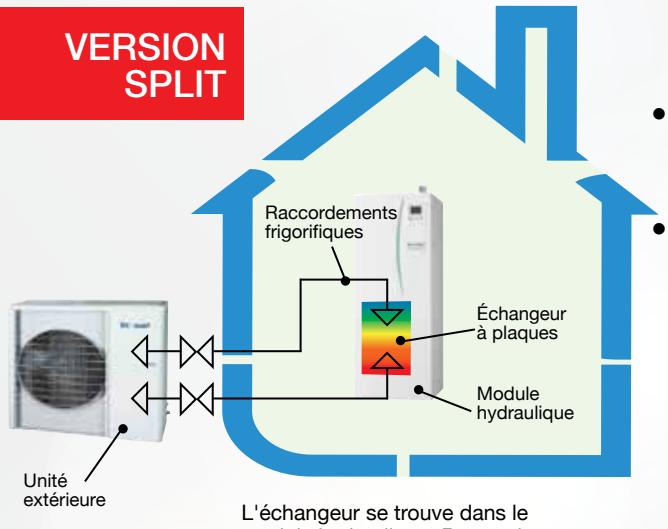

L'échangeur se trouve dans le module hydraulique. Raccordements frigorifiques avec l'unité extérieure. Pas de protection antigel à prévoir.

- Température de l'eau 55 / 70 °C
- Chauffage garanti jusqu'à -20 °C
- Raccordements frigorifiques ou hydrauliques
- Cycles de dégivrage courts
- Montée rapide de la température

PALM (résidentiel & commercial)
14 kW (48 MBH)

60 °C MAX.

MITSUBISHI Ecodan Power
(commercial)
40 à 75 kW (136 à 256 MBH)

70 °C MAX.

PALM TriAqua
(résidentiel)
14 kW (48 MBH)

60 °C MAX.

30 ans ENERTRAK INC.

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF

1 800 896.0797

www.enertrak.com

LOI 1 : APPLICATION GRADUELLE

VIGILANCE DES ENTREPRENEURS

RÉGLEMENTATION

Il faudra plusieurs années avant que la nouvelle *Loi 1, Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, soit pleinement appliquée. Entre-temps des dispositions transitoires seront imposées. Les entrepreneurs qui désirent soumissionner à un appel d'offres public devront être très vigilants pour s'assurer qu'ils se soumettent à toutes les exigences de l'AMF.

Adoptée par l'Assemblée nationale le 7 décembre 2012, la *Loi 1 sur l'intégrité en matière de contrats publics* impose des conditions strictes pour l'obtention de contrats publics. La *Loi 1* vise les entrepreneurs et les sous-traitants qui désirent obtenir des contrats du gouvernement québécois, des organismes publics, des sociétés d'État (Hydro-Québec et Loto-Québec) et des municipalités. Toutes ces entreprises devront posséder un parcours vierge d'infractions. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est l'organisme qui délivre l'autorisation de contracter avec l'État québécois. Elle est appuyée dans son mandat par l'Unité permanente anticorruption (UPAC).

Application graduelle

La *Loi 1* exige que tous les entrepreneurs et sous-traitants, qui ont l'intention de soumissionner à un appel d'offres public, s'inscrivent au registre public placé sous la responsabilité de l'AMF. Dans un premier temps, l'obligation porte sur les projets dont la valeur financière atteint et dépasse 40 millions de dollars. Ce seuil sera révisé ultérieurement pour être abaissé de façon graduelle jusqu'à atteindre le montant de 25 000 $.

Exceptions à la règle

Notons qu'en tout temps le gouvernement peut procéder par décret pour modifier les critères. C'est ce qu'il a fait avec les 25 projets déposés par la Ville de Montréal en décembre dernier dont le montant est inférieur à 40 millions de dollars. De plus, ce décret ne fait porter l'obligation qu'aux entrepreneurs généraux qui seront les seuls à devoir présenter une demande d'autorisation préliminaire à l'AMF.

Mesures transitoires

La somme de travail exigé à l'AMF par l'application de la nouvelle loi est considérable. L'organisme devra traiter non seulement les demandes provenant de l'industrie de la construction, mais également celles de tous les marchés publics du gouvernement (informatique, etc.). C'est pourquoi des mesures temporaires seront appliquées jusqu'à ce que le registre public soit constitué, un processus qui devrait s'étendre sur une période de trois ans. Entre-temps, certaines dispositions actuellement en place continueront de s'appliquer en addition aux exigences de la *Loi 1*. Ces dispositions sont : le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), l'attestation de conformité fiscale de Revenu Québec (ARQ) et le régime de licences restreintes.

Les instructions aux soumissionnaires

Les entrepreneurs désirant déposer une soumission à un appel d'offres public sont donc invités à augmenter leur vigilance pendant cette période de transition. Les entrepreneurs devront continuer à vérifier la situation de leurs sous-traitants ainsi qu'effectuer les vérifications à l'ARQ. Ils devront également consulter les instructions aux soumissionnaires émises par l'AMF. Ces instructions leur indiqueront s'ils doivent ou non détenir une autorisation de cet organisme. Cette information — types et montants des contrats publics — est publiée sur le site de l'AMF : www.lautorite.qc.ca/fr/

LE NOUVEAU FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (FFSIC)

FORMATION

On connaît les règles générales d'utilisation du nouveau Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction. Elles ont été adoptées en novembre dernier par le Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC).

Un des effets de la mise en vigueur de la *Loi 33* a été d'entraîner la disparition du Fonds de formation de l'industrie de la construction (FFIC). Celui-ci a été remplacé par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC). Le nouveau fonds est géré par la Commission de la construction du Québec (CCQ) et il est destiné à servir exclusivement à la promotion et au perfectionnement des salariés de cette industrie. Un comité de 13 membres, nommé Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC), a été constitué pour donner à la CCQ des avis en matière de formation. C'est ce comité qui, en novembre dernier, a adopté les règles générales d'utilisation du fonds.

Le FFSIC soutient la formation en entreprise, la formation offerte par les associations patronales et par les fournisseurs, et celle destinée à la relève en gestion. Le fonds est un outil collectif de perfectionnement très bien pourvu financièrement; l'an dernier, il disposait de près de 190 millions de dollars. La Loi exige une contribution financière des entreprises au fonds de 0,20 $ par heure travaillée. Les entrepreneurs ont donc tout intérêt à s'en servir pour les besoins de perfectionnement de leurs employés.

Les formations

Les formations admissibles possèdent un lien avec le métier ou l'occupation du salarié. D'autres types de formation peuvent être admissibles. Ce sont les formations offertes dans les collèges d'enseignement, des séminaires ou des formations proposés par un fabricant. Des conditions s'appliquent.

Le salarié

Pour avoir droit à un remboursement du fonds, le salarié doit avoir travaillé et déclaré ses heures à la Commission de la construction du Québec (CCQ) dans son métier ou occupation. Deux situations s'appliquent.

Situation *A* : Le salarié possède un minimum de 400 heures travaillées et déclarées à la CCQ au cours des 24 des 26 derniers mois (un salarié détenant plus d'un certificat de compétence doit avoir travaillé et déclaré au moins 100 heures dans un métier ou une occupation en lien avec la formation choisie).
Situation *B* : le salarié possède au moins 8 000 heures travaillées et déclarées à la CCQ dans son métier ou occupation dont une heure au cours des cinq dernières années.

L'employeur

L'employeur qui fait une demande de formation pour ses employés doit avoir déclaré 1 500 heures de travail avec prélèvement par la CCQ au cours des 24 des 26 derniers mois. Ces conditions remplies, l'employeur pourra faire rembourser les sommes défrayées pour les cours offerts à ses employés d'une formation en lien avec leur métier.

Autres remboursements

En plus des coûts de formation, le Fonds rembourse au salarié les frais de déplacement, d'hébergement et de repas entraînés par une démarche de formation. Les remboursements sont soumis à certains critères. Le Fonds remboursera aussi les frais déboursés par l'employeur pour une formation destinée à ses employés et en lien avec leur métier.

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DAN DES FRIGORISTES

Nathalie Gagnon
Inspecteur multimodal
Transport des marchandises dangereuses
Transports Canada

RÉGLEMENTATION

Tous les jours, les entrepreneurs en climatisation et en réfrigération sillonnent nos routes afin d'offrir un service de première qualité à une clientèle éparpillée un peu partout au Québec.

Les unités de service utilisées sont équipées d'outils variés pour l'installation et l'entretien des appareils de climatisation et de réfrigération. Parmi ces outils ou l'équipement qui pourraient se trouver à bord d'une unité de service, on retrouve des produits d'entretien, des gaz spécialisés pour la coupe ou la soudure et des gaz réfrigérants. Certains de ces produits peuvent être des marchandises dangereuses. Bien que l'activité principale des entrepreneurs en climatisation et en réfrigération ne soit pas le transport des marchandises dangereuses, l'entrepreneur doit s'assurer que le transport de ces marchandises soit fait en toute sécurité, selon les exigences du Règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses.

Le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses

Le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (*RTMD*) s'applique à la manutention, la demande de transport, le transport ou l'importation des marchandises dangereuses au Canada et vise les fabricants/distributeurs et les transporteurs de marchandises dangereuses. Le *RTMD* vise également, par référence à des règles de sécurité, les activités de fabrication, d'assemblage, d'entretien et de requalification des différents contenants utilisés pour le transport des marchandises dangereuses au Canada.

Le transport des marchandises dangereuses est reconnu sécuritaire si ces marchandises dangereuses sont classifiées adéquatement, si elles sont transportées dans un contenant permis ou prescrit, si les indications de danger appropriées sont apposées sur les contenants, si un document d'expédition décrivant les marchandises dangereuses accompagne ces marchandises dangereuses et si la ou les personnes chargées d'effectuer les activités reliées au transport des marchandises dangereuses sont reconnues avoir les connaissances appropriées.

Classification

Les entrepreneurs sont appelés à transporter différentes marchandises dangereuses. Il est nécessaire de valider si ces marchandises satisfont les critères de classification de l'une des neuf classes. Il est possible de vérifier la classification des marchandises en se référant aux informations qui se trouvent dans les fiches signalétiques des produits (MSDS) ou en communiquant avec le fabricant ou le fournisseur de la marchandise utilisée.

http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/clair-partie2-339.htm

Contenants utilisés

Les marchandises dangereuses doivent être transportées dans des contenants conformes à des normes de sécurité qui sont prévues par le RTMD (à moins que celui-ci ne l'exempte) de façon à éviter toute possibilité de rejet. Le *RTMD* fait référence à diverses normes relatives à la fabrication, à la sélection et à l'utilisation des contenants destinés au transport de matières dangereuses.

Contenants pour une marchandise dangereuse de classe 2, gaz

Aucune exemption n'est permise pour le choix du contenant utilisé pour le transport des gaz. La norme *CSA B340-02 Sélection et utilisation de bouteilles à gaz cylindriques et sphériques, tubes et autres contenants pour le transport des marchandises dangereuses, classe 2*, doit être consultée afin de choisir le contenant approprié pour un type de gaz déterminé. Une bouteille à gaz pourra être choisie si cette bouteille à gaz a été fabriquée selon les exigences prescrites dans la norme *CSA B339-02 Bouteilles à gaz cylindriques et sphériques et tubes pour le transport des marchandises dangereuses*.

Une bouteille à gaz portera sur son collet ou sur l'épaule une marque semblable à celle-ci : **TC-4BAM P** où **P** est la pression de service de la bouteille à gaz. La spécification sera différente selon le type de bouteille à gaz. Il est possible qu'une autre marque soit apposée sur la bouteille telle que celle de spécifications américaines (DOT-4BA P) ou des Nations Unies (UN). Vous devrez vérifier s'il est permis d'utiliser ce type de bouteille avant d'en permettre le transport ou de la transporter. D'autres informations sont nécessaires notamment la marque du fabricant, le numéro de série du fabricant ou la date de fabrication qui correspond à la date de la première épreuve de la bouteille à gaz.

À noter qu'une bouteille à gaz fabriquée le ou après le 1er janvier 1993 ne peut être remplie (partiellement ou complètement) au Canada si la marque TC n'est pas apposée sur la bouteille à gaz ou si la date de requalification est dépassée. Si les marques sont cachées ou illisibles, la bouteille est considérée comme n'étant pas en norme et ne doit pas être remplie.

Dans le quotidien, l'entrepreneur transportera des gaz dans des contenants dont la sélection aura été faite par le fabricant/fournisseur de ces gaz. En assumant que celui-ci aura remis à l'entrepreneur une bouteille à gaz conforme au RTMD, la responsabilité du transporteur est de maintenir cette conformité par la suite. L'entrepreneur doit cependant porter une attention particulière lorsqu'il utilise un contenant pour transporter les gaz réfrigérants dédiés au recyclage ou à l'élimination. Il est responsable de choisir une bouteille à gaz qui répond aux exigences du *RTMD*.

GEREUSES DANS LE QUOTIDIEN

Contenants pour une marchandise dangereuse, autre que la classe 2
Pour toutes marchandises dangereuses autres que des gaz, la sélection du contenant à utiliser dépend de la nature de cette marchandise dangereuse. Différentes normes sont référées par le *RTMD*, selon le type et la capacité du contenant. Il est intéressant de considérer si des exemptions sont permises par le *RTMD*.
http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/publications-avislc-advol6fnew-468.htm

Indications de danger

Les indications de danger sont des informations destinées à signaler soit les risques présentés par des marchandises dangereuses, soit la conformité des contenants à des normes de sécurité réglementaires. Dans les deux types, les indications de danger doivent être apposées sur un contenant et doivent être visibles et lisibles en tout temps.

Indication de danger – conformité
Cette indication de danger est définie par toute information placée en évidence sur un contenant pour en signaler la conformité à une norme de sécurité. C'est la marque qui est apposée sur le contenant pour confirmer sa conformité à une norme.

Indication de danger – marchandises dangereuses
Cette indication de danger se définit par toute information utilisée pour identifier des marchandises dangereuses et pour indiquer la nature du danger qu'elles représentent.

Une étiquette de la classe primaire (et la classe subsidiaire s'il y a lieu) de la marchandise dangereuse doit être apposée sur le côté d'un petit contenant autre que le côté sur lequel il est censé reposé ou être gerbé pendant le transport. L'appellation réglementaire, l'appellation technique (s'il y a lieu) et le numéro UN doivent être apposés à côté de l'étiquette de classe.
http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/publications-avislc-advol5fnew-348.htm

Exemple :

UN1202 Diesel

UN1018 Gaz réfrigérants R22

Documentation

Avant d'autoriser un transporteur à prendre possession des matières dangereuses en vue d'en faire le transport, l'expéditeur doit établir et lui remettre un document d'expédition. Le transporteur doit avoir en sa possession un document papier, manuscrit ou imprimé, lorsque les marchandises dangereuses sont en transport. Une personne peut être à la fois expéditeur et transporteur.

Vous trouverez la liste des renseignements qui doivent figurer sur le document d'expédition et d'autres informations pertinentes à l'adresse suivante :
http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/publications-bulletin-document-dexpedition-1145.htm

L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LE TRANSPORT DE CES MARCHANDISES SOIT FAIT EN TOUTE SÉCURITÉ.

Formation

Toute personne qui manutentionne, demande le transport, transporte ou importe des marchandises dangereuses doit posséder une formation appropriée et être titulaire d'un certificat de formation. L'employeur qui a des motifs raisonnables de croire que l'employé possède une formation appropriée et qu'il effectuera des fonctions correspondant à la formation reçue doit lui délivrer un certificat de formation sur lequel figurent les renseignements exigés par le *RTMD*.

Une directive sur les critères de formation est disponible sur le site Internet de Transports Canada à l'adresse suivante :
http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/publications-avislc-advol1fnew-267.htm

Pour toute question concernant la Loi et son Règlement sur le transport des marchandises dangereuses, n'hésitez pas à communiquer avec un inspecteur de Transports Canada au 514.283.5722 ou en transmettant votre question par courriel au :
tmd-tdg.quebec@tc.gc.ca

VOTRE ENTREPRISE AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS

Avec **DALE PARIZEAU MORRIS MACKENZIE**, bénéficiez de protections exclusives : mettez notre programme distinctif au profit de votre entreprise !

APPELEZ-NOUS DÈS MAINTENANT !
1-888-833-7959

Dale Parizeau Morris Mackenzie
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

LE GUIDE DE BONNES PRATIQUES EN VENTILATION POUR TRÈS BIENTÔT

L'AMORCE D'UN VIRAGE QUALITÉ

NOUVELLES DE L'INDUSTRIE

Par Gaëtan Tremblay

Le spécialiste en efficacité énergétique Mario Canuel a été à l'origine du guide de ventilation alors qu'il appartenait au Bureau de l'efficacité énergétique du Québec. On vient de lui demander d'intervenir à nouveau dans le processus. La CETAF et la CMMTQ lui ont donné le mandat d'harmoniser les textes et mettre la touche finale au document qui pourrait être rendu public dès juin.

Le *Guide de bonnes pratiques en ventilation* découle des travaux de révision de la réglementation menés à l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE). Mario Canuel y était alors responsable de la division de la réglementation de l'efficacité énergétique des bâtiments. « L'objectif poursuivi était principalement celui de l'économie d'énergie », dit-il. « Nous avons réalisé plusieurs études sur différents aspects du bâtiment résidentiel, dont la ventilation. C'est cette étude spécifique qui nous fait comprendre que la très grande étanchéité à l'air des bâtiments pouvait entraîner des problèmes de qualité de l'air intérieur. » Ce qui a amené l'AEE à mettre sur pied en 2006 avec le magazine de protection des consommateurs *Protégez-vous!* une étude pour obtenir un instantané de la situation. « Les résultats ont confirmé nos appréhensions », poursuit-il. « La réalité était pire que nous l'imaginions. L'étude montrait que 90 % des installations des maisons inspectées comportaient des non-conformités. Dans 40 de ces maisons, on a constaté 114 non-conformités avec les codes et normes en vigueur. Pour remédier à cette problématique de la qualité de l'air, j'ai alors suggéré de mettre sur pied un groupe de travail. »

Consensus dans l'industrie

Ce groupe de travail réunissait 26 intervenants de tous les horizons : des industriels, une association de consommateurs, des entrepreneurs généraux, des organismes de santé publique, des distributeurs d'énergie, etc. Le groupe est parvenu à formuler les énoncés d'une bonne pratique en ventilation. C'est de ce consensus sur la définition d'une bonne installation que découle la décision de rédiger un guide technique complet qui traite de tous les aspects de la ventilation autonome résidentielle et des systèmes centraux des multilogements.

Le consommateur

Mario Canuel souligne l'importance du pas fait par l'industrie qui ainsi acceptait de s'autodiscipliner. « Le *Guide de bonnes pratiques en ventilation* est un outil dans les mains du consommateur », dit-il. « Il lui procure les informations qui établissent ce qu'est une installation adéquate selon l'industrie. Le Guide est rédigé pour les entrepreneurs, mais il fournit une base commune de compréhension qui permet d'établir les responsabilités en cas de non-conformité. »

Le spécialiste en efficacité énergétique Mario Canuel : le Guide de bonnes pratiques en ventilation est une réussite exemplaire.

Pour Mario Canuel, il s'agit là d'une réussite exemplaire. « C'est un exemple qui devrait être répété par toute l'industrie de la construction », poursuit-il. « Sur le plan technique, l'objectif n'était pas facile à atteindre. Il s'agissait de rédiger un document uniforme qui soit aussi pertinent pour les petits bâtiments avec ventilation autonome que pour les grands multilogements équipés d'appareils centraux. »

Assainir la compétition

La nouvelle réglementation québécoise sur l'efficacité énergétique du bâtiment rend obligatoire, partout sur le territoire, l'installation d'un système mécanique de ventilation à flux équilibrés avec récupération de chaleur comportant un réseau complet de conduits de distribution d'air frais dans les principales pièces de la maison. La mosaïque préexistante de réglementations municipales a fait place à une règle unique. Ainsi tous les entrepreneurs en ventilation sont tenus de respecter les mêmes exigences. « Les entrepreneurs accrédités et formés au concept Novoclimat n'auront sans doute aucune difficulté à se conformer aux règles d'installation », précise-t-il. « Ce ne sera pas le cas de ceux qui ont toujours passé outre en faisant « comme on a toujours fait » et qui devront s'ajuster. » Dorénavant, ces entrepreneurs seront tenus responsables des lacunes d'une installation déficiente. Ainsi une installation dont on n'aura pas équilibré les débits sera non conforme. Grâce au Guide, le consommateur pourra démontrer la non-conformité et l'entrepreneur fautif devra s'amender. Ces entrepreneurs devront mettre en œuvre un programme de mise à niveau des compétences de leurs techniciens.

Une base commune

Des formations basées sur le *Guide de bonne pratique en ventilation* seront bientôt offertes aux entrepreneurs pour mettre à jour leurs connaissances et, au besoin, revoir leur pratique. Ces formations leur permettront d'aller plus loin en dépassant la simple conformité aux codes en évitant les erreurs. Ces nouvelles compétences leur donneront les outils pour concevoir des installations qui possèdent une valeur ajoutée en satisfaisant les besoins particuliers de consommateurs plus exigeants et avertis.

La CETAF offrira bientôt une première formation de 24 heures sur la conception et l'installation d'un réseau de ventilation résidentielle autonome. Les membres seront informés des dates et du lieu des formations qui, complétées par le *Guide de bonnes pratiques en ventilation*, leur donneront de meilleurs outils pour exercer pleinement leur rôle de spécialistes en ventilation.

Changes for the Better

MITSUBISHI ELECTRIC
Climatisation et Chauffage

Confort tout au long de l'année, permettant d'économiser jusqu'à 30 % sur votre facture d'électricité.

Mr.SLIM™ MSZ-FE

- **Hyper Heat** – une thermopompe performante, qui réchauffe durant nos hivers canadiens et rafraîchit pendant l'été.
- **Jusqu'à 26 SEER** – réduit votre facture d'électricité.
- **Qualification Energy Star** – procure une tranquillité d'esprit.
- **Système sans conduit d'air** – atteint les zones que votre système de conduits central n'atteint pas.

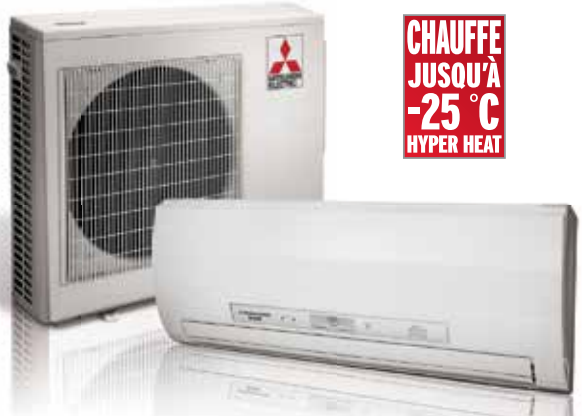

www.mrslim.ca

ENERGY STAR

R-410A RÉFRIGÉRANT ÉCOLOGIQUE

MITSUBISHI ELECTRIC prend le virage vert

10 ANS COMPRESSEUR GARANTIE

*Installation par un technicien en CVCA agréé requise.

Distributeur exclusif
ENERTRAK inc.
1-800-896-0797

RÉUNION ANNUELLE 2013 DES CONCESSIONNAIRES DESCAIR INC.

NOUVELLES DE L'INDUSTRIE

Par Gaëtan Tremblay

Le 27 février dernier, le distributeur Descair inc. tenait la réunion annuelle de son réseau québécois de concessionnaires Panasonic et Armstrong Air. L'événement marquait le début de la nouvelle saison commerciale du distributeur.

« L'événement a atteint ses objectifs », affirme Paul Goulet, directeur général de Descair. « Presque les deux tiers de nos concessionnaires étaient présents. Au total, c'est plus d'une centaine de personnes qui ont participé à la réunion. » Tenu au club de golf Le Mirage

(De g. à d.) Paul Goulet (Descair), Digby Campbell (Panasonic), Denis Fraser (Groupe Deschênes), Éric Laprise (Panasonic), Benoît Noël (Descair) et Marc Laplante (Laplante & ass.)

à Terrebonne, l'événement s'est déroulé en trois temps : la réunion des concessionnaires proprement dites en après-midi fut suivie d'un cocktail et d'un souper au cours duquel les participants ont pu profiter des propos inspirants du conférencier Patrick Leroux. Auteur de plusieurs ouvrages de motivation, le motivateur a livré sa conférence ***Le feu sacré du succès*** dans laquelle il présente six idées simples dont l'application pave le chemin vers la réussite. Plusieurs prix, parmi lesquels un téléviseur Panasonic de 47 pouces, ont été tirés parmi les participants. Le grand prix, un séjour à Las Vegas, a été gagné par Climatisation Pol'Air, de Québec.

(De g. à d.) Paul Goulet (Descair), Nevil Whitty (DuPont) et Mario Leclerc ((Descair)

En dépit du mauvais temps — on se souvient de la bordée de neige qui est tombée sur Montréal ce jour-là —, les gens se sont déplacés de partout au Québec pour assister à l'événement. « Cette réunion est le lancement de notre saison commerciale », dit Paul Goulet. « Elle permet à nos concessionnaires de se familiariser avec les nouveaux produits des marques Panasonic, Armstrong Air, Allied, etc., d'être informés des promotions et de recevoir de l'information technique sur les produits. » En plus des représentants de ces deux fabricants, onze autres fournisseurs étaient sur place (vanEE, Honeywell, Boflex, DuPont, Belimo, SM trading, Air liquid, Greatlake, etc.) pour faire valoir leurs produits auprès des concessionnaires du réseau.

« Descair continue sa progression pour accroître sa présence dans le marché québécois », poursuit Paul Goulet. « Notre gamme de produits — notamment en ventilation — s'est récemment élargie par le biais de l'acquisition de deux entreprises. L'addition du distributeur en réfrigération et climatisation Gelair en novembre 2012, avait été précédée par celle d'AIRCP en février. L'expertise spécifique détenue par le personnel de cette dernière entreprise permettra à Descair d'être plus actif auprès du Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ). »

« Descair entreprend l'année avec plus de produits commerciaux pour sa clientèle », affirme Paul Goulet. « La gamme d'unités de toit Allied est élargie. Elle comprend maintenant la série K à haute efficacité et la série Z qui est un produit de remplacement pour les équipements Carrier. Chez Armstrong Air, on trouvera l'unité Magic-Pak, un appareil de climatisation et de chauffage conçu pour s'installer à l'intérieur de la résidence ou du condo. Le Magic-Pak est une solution intéressante qui offre une solution à l'interdiction de plus en plus fréquente émise par des municipalités d'utiliser l'eau des réseaux pour refroidir les gros systèmes de climatisation ». L'appareil « tout-en-un » ne requiert qu'une sortie à l'extérieur pour l'échange de chaleur. Descair ajoute aussi à son éventail de produits les appareils une zone et multizones fabriqués par ConfortStar. »

D'autres nouveautés seront annoncées par Panasonic à la fin de 2013 ou au début de 2014. Mentionnons que la compagnie internationale Modine a fait l'acquisition de Geofinity, le fabricant canadien de thermopompes géothermiques. Descair demeure le distributeur de la marque au Québec.

PSIntl

PROTECTION SISMIQUE INTERNATIONAL CORP.

Les nouvelles exigences du Code de construction du Québec requièrent des installations pouvant résister aux séismes.

Vous avez besoin d'une ***certification en parasismique pour votre installation***?

PSIntl vous offre la solution grâce à son importante équipe d'ingénieurs et de techniciens! Nos services de génie, d'inspection et de certification en chantier sont disponibles partout au Québec et dans les autres provinces.

N'hésitez pas à demander une offre de service, notre service de soumission est gratuit.

Pour toutes informations supplémentaires :
info@protectionsismique.com
Téléphone (514) 639-6390
Longue distance sans frais 1 (877) 690-6390
http://protectionsismique.com/

RIGHT NOW

Obtenez une protection robuste qui vous aidera à attirer de nouveaux clients

Quand vous faites l'installation et la maintenance d'un système de réfrigération, qu'est-ce qui compte le plus? C'est de réduire les temps d'arrêt tout en maximisant la performance. C'est de combler vos clients afin de maintenir votre réputation. C'est un système de protection fourni par nul autre que le chef de file, Emerson Climate Technologies.

Les déshydrateurs-filtres EK vous offrent la meilleure protection de l'industrie en captant les contaminants pour que vos clients et vous ayez l'esprit tranquille. Informez-vous auprès de votre distributeur Flow Controls autorisé.

Le logo Emerson Climate Technologies est une marque de commerce et de service d'Emerson Electric Co.
©2012 Emerson Electric Co.

EMERSON™
Climate Technologies

EMERSON. CONSIDER IT SOLVED™

ENQUÊTE PANCANADIENNE SUR LES CONCENTRATIONS DE RADON DANS LES HABITATIONS

En mars 2012, Santé Canada a publié les résultats de l'*Enquête pancanadienne sur les concentrations de radon dans les habitations,* enquête qui a été menée sur deux ans et qui a démontré que les concentrations ambiantes de radon dépassaient 200 Bq/m3. Les résultats indiquent que 6,9 % des Canadiens vivent dans des habitations où la concentration de radon est supérieure aux lignes directrices. Bien que le rapport souligne que certaines régions du pays (notamment le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et le Yukon) affichent des concentrations de radon plus élevées, aucune province n'est épargnée. Pour obtenir plus d'information sur l'enquête, prière de consulter : http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/alt_formats/pdf/radiation/radon/survey-sondage-fra.pdf.

NÉGOCIATIONS 2013-2017 : SOYEZ INFORMÉS !

Les négociations 2013-2017 ont débuté le 5 mars dernier avec plusieurs mois de retard. Pour informer les membres de l'industrie de la construction du déroulement des négociations des conventions collectives 2013-2017, l'Association des constructeurs du Québec (ACQ) publie le bulletin électronique ACQ-Négo. Pour le recevoir par courriel et être informé au fil des discussions, il suffit de s'inscrire en visitant le site www.**acq.org/nego.**

- **SCI est maintenant distributeur à valeur ajoutée des produits Honeywell Analytics (anciennement Vulcain).**
- **Gamme de détecteurs de gaz combustibles, toxiques, réfrigérants et autres en inventaire.**
- **Support technique par notre personnel compétent et formé par le manufacturier.**
- **Analyse des besoins spécifiques d'applications.**
- **Livraison gratuite chaque jour de la semaine.**

SCI

LE distributeur des produits Honeywell Analytics au Québec.
1-800-667-8866
www.scimtl.ca

CCTAF
Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid

Information :
514 735-1131
1 866 402-3823

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

CATÉGORIE ENTREPRENEUR :
CLIMAVAIR (7528833 CANADA INC.) – ROUYN-NORANDA

RÉNOVATIONS SANS LIMITES (9230-6521 QUÉBEC INC.) – LONGUEUIL

RENAUD AIR SERVICES INC. – LAVAL

CATÉGORIE FABRICANT/FOURNISSEUR
BIDDLE AIR SYSTEMS LTD – BARRIE (ON)

LA CETAF EST LA SEULE ASSOCIATION REPRÉSENTATIVE EN CLIMATISATION, RÉFRIGÉRATION, VENTILATION ET AUTOMATISATION DU BÂTIMENT.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUOTIDIEN : LES MEMBRES DE LA CETAF CONTRIBUENT AU CONFORT ET À LA SANTÉ DE TOUS!

À L'AGENDA

Congés de la construction et événements à retenir

Journée nationale des patriotes
20 mai

Jour de la Fête nationale
24 juin (chômé le jour même)

Fête du Canada
1er juillet (chômé le jour même)

VACANCES DE LA CONSTRUCTION
Du 21 juillet au 3 août inclusivement

Tournoi de golf de la région de Montréal
23 août au Club de golf Mont-Tremblant

Fête du Travail
2 septembre

Tournoi de golf de la région de Québec
13 septembre, Château Mont Saint-Anne – Parcours Le Grand Vallon

Jour de l'Action de Grâces
14 octobre

Jour du Souvenir
11 novembre

REFAC ✦ WOLSELEY
Groupe CVAC/R

Introduction de notre Programme d'Excellence au Service à la Clientèle

NOUS SOMMES EXTRÊMEMENT FIERS DE VOUS ANNONCER L'INTRODUCTION DE NOTRE PROGRAMME D'EXCELLENCE AU SERVICE À LA CLIENTÈLE DANS NOS SUCCURSALES REFAC-WOLSELEY.

La rétroaction recueillie lors de plusieurs sondages effectués auprès de nos clients au cours des derniers mois nous a permis d'établir les fondements du programme dont nous faisons l'introduction ce mois-ci.

Le but du programme est simple : fournir à tous les jours et dans toutes nos succursales le meilleur service qui soit.

Découvrez nos ***Principes directeurs du service à la clientèle*** lors de votre prochaine visite en succursale!

Faites vos achats en ligne et profitez de tous les avantages Wolseley
7 jours sur 7 • 24 heures sur 24

WOLSELEY EXPRESS.COM

Anjou • Chicoutimi • Laval • Longueuil • Montréal (Sud Ouest)
Montréal (Ville Saint-Laurent) • Québec • Sherbrooke • Trois-Rivières • Val-d'Or

CONGELER !

REFPLUS®

USA & CANADA 1 888 816-2665
2777 Grande Allée, St-Hubert (Québec) Canada J4T 2R4
Tel. : 450 641-2665 Fax. : 450 641-4554 www.refplus.com

Manufacturier québécois de
Réfrigération, Chauffage et Climatisation

- *Commercial et industriel*
- *Plus de 30 ans d'expérience en conception de produits*
- *Fabrication sur mesure pour répondre à vos besoins*
- *Refroidisseur de liquide pour procédé industriel*
- *Serpentins de climatisation et de chauffage*